

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES JOURNALISTES DE LANGUE FRANÇAISE

No 21

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-
membres : 5 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne II 3056)

Août 1962

Fortuné

On voit très souvent le mot « fortuné » employé dans le sens de « riche ». Ce n'est pas étonnant, puisque c'est le cas de nombreux écrivains. En outre, l'Académie a admis ce sens — non sans soulever de vives protestations — en 1932.

« Fortuné » (du latin *fortuna* = sort, hasard), signifie : 1. bien traité de la fortune ou du sort. 2. qui a le caractère de la bonne fortune : siècle fortuné.

Au sens dans lequel ce mot est actuellement utilisé, on peut faire deux objections : 1. « Infortuné » continue à être employé dans le sens de « malchanceux », et non de « pauvre ». 2. Il prête à équivoque ; si l'on dit : « Cet homme fortuné vient d'épouser la plus belle fille du pays », veut-on dire qu'il est riche, ou qu'il a de la chance ?

On voit que l'on peut défendre le sens authentique de « fortuné » non par purisme, mais par souci de clarté et de bon style.

Il s'y ajoute une notion morale : « Dans la logique du peuple, un homme fortuné est nécessairement un homme riche ; c'est un barbarisme très commun dans la langue, et qui provient d'une erreur très commune dans la morale » (Ch. Nodier).

Agresser

Ce verbe, employé notamment dans un récent numéro de « Paris-Match », fait tiquer plus d'un lecteur de journal. On ne le trouve pas dans le dictionnaire de Robert, mais dans celui des Difficultés de la langue française : « Ce mot, critiqué par les puristes, n'est qu'un ancien verbe du XVI^e siècle (agresser) remis en honneur par les journalistes, et qui signifie « attaquer » ».

« Sans autre »

Cette affreuse expression, peut-être dérivée de l'allemand *ohne weiteres* (= sans plus) n'est pas tolérable en français. Sans autre quoi ?

On peut dire, au choix : sans autre forme de procès ; sans plus ; sans hésiter ; purement et simplement ; d'emblée ; sans autre formalité ; etc.

« Amendé »

Impossible d'accepter ce terme dans le sens de « qui a été frappé d'une amende » — sens malheureusement répandu dans la presse.

Amender = rendre meilleur.

En agriculture : amender une terre.

En droit : amender un projet (= corriger).

S'amender = se corriger.

Voix « étudiantes »

L'utilisation du mot « étudiant » comme adjectif est toute récente. Elle nous semble malaisément justifiable, « étudiant » étant à l'origine le participe présent d'« étudier ».

Pourquoi ne pas recourir à « estudiantin » (dérivé de l'espagnol *estudiantino*) ?

Rien moins que...

Rien de moins que...

La confusion semble régner autour de ces deux expressions, pourtant nettement contradictoires.

« Rien moins que » a un sens négatif : Il est rien moins que sage = il n'est pas sage du tout.

« Rien de moins que » a un sens positif et signifie « rien de moindre » : Il est rien de moins que sage = il n'est pas autre chose que sage.

Sport : catégories « lourde » et « légère »

On emploie, pour les courses de patrouilles de l'armée, les expressions « catégorie lourde » et « catégorie légère », relatives à un long parcours et à un parcours moins long.

Il s'agit, sans aucun doute possible, de mauvaises traductions des mots allemands *schwer* (= lourd, mais aussi *difficile*) et *leicht* (= léger, mais aussi *facile*).

Pourquoi écrire : « Les délégués de quinze pays *différents* sont réunis à Genève » ? Les pays sont toujours différents, et l'on se ferait très bien comprendre en écrivant « quinze pays ».

Comité de rédaction : C. Bodinier, président (4, rue du Môle, Neuchâtel, tél. 038/5 28 48) ; André Amiguet, Roland Béguelin, Léon Savary ; Gaston Beuret (presse professionnelle et technique) ; Alphonse Kehrer (radio) ; Frédéric Schlatter (sports) ; Eugène Verdon (correcteur d'imprimerie).